



**KPMG AUDIT IS**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

*Jérôme Benainous*

80 rue de Prony  
75017 Paris  
France

*SRP Groupe S.A.*

***Rapport des commissaires aux comptes sur les  
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2019  
SRP Groupe S.A.  
ZAC Montjoie - 1 rue des blés - 93 212 La Plaine  
Saint-Denis Cedex  
*Ce rapport contient 22 pages*



**KPMG AUDIT IS**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

*Jérôme Benainous*

80 rue de Prony  
75017 Paris  
France

## **SRP Groupe S.A.**

Siège social : ZAC Montjoie - 1 rue des blés - 93 212 La Plaine Saint-Denis Cedex

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de la société SRP Groupe S.A.,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SRP Groupe S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 29 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Point clé de notre audit	Réponse apportée lors de notre audit
<p><b><i>Evaluation des titres de participation</i></b></p> <p>Au 31 décembre 2019, les titres de participation, figurent au bilan pour un montant net de 233 millions d'euros. Les titres de participation sont inscrits à leur date d'entrée au coût d'acquisition et éventuellement dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité.</p> <p>Comme indiqué dans le paragraphe « Test de dépréciation des titres de participation » de la Note 2.3 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur nette comptable des titres de participation est supérieure à leur valeur d'utilité. Cette valeur d'utilité est estimée par la direction selon la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés ajustés de la dette nette ou de la trésorerie nette.</p> <p>Compte tenu du montant significatif des titres de participation dans les comptes et des incertitudes inhérentes à certains éléments dont la réalisation des prévisions entrant dans l'évaluation de la valeur d'utilité, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé de notre audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- examiner les modalités mises en œuvre par la Direction pour estimer la valeur d'utilité,</li> <li>- vérifier que le modèle utilisé pour le calcul des valeurs d'utilité est approprié,</li> <li>- apprécier la cohérence et le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie portant sur une période de 5 ans et établies par la direction, au regard de notre connaissance de l'environnement économique dans lequel évolue le groupe,</li> <li>- apprécier la cohérence du taux de croissance à long terme et du taux d'actualisation appliqués avec les analyses de marché, avec l'appui de nos spécialistes en valorisation,</li> <li>- vérifier le caractère approprié de l'information financière fournie dans les notes de l'annexe aux comptes annuels.</li> </ul>

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 29 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

***Rapport sur le gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

***Autres informations***

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SRP Groupe S.A. par l'Assemblée Générale du 5 août 2010 pour le cabinet KPMG Audit IS et dans les statuts constitutifs en date du 29 juillet 2010 pour Monsieur Jérôme Benaïnous.

Au 31 décembre 2019, le cabinet KPMG Audit IS et Monsieur Jérôme Benaïnous étaient dans leur 9<sup>ème</sup> année de leur mission sans interruption, soit leur 5<sup>ème</sup> année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### *Rapport au comité d'audit*

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des

comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 30 avril 2020

Paris La Défense, le 30 avril 2020

KPMG Audit IS



Jean-Pierre Valensi  
Associé

Jérôme Benainous  
Associé

**ETATS FINANCIERS  
AU 31 DECEMBRE 2019**

**SRP GROUPE S.A.**

**showroomprive**•com



# 1. ETATS FINANCIERS

## 1.1. Bilan

<i>en K€</i>	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières	233 314	227 994
<b>Actifs non-courants</b>	<b>233 314</b>	<b>227 994</b>
Créances clients et comptes rattachés	789	5 735
Autres créances et autres actifs circulants	6 121	4 412
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 209	40 809
<b>Actifs courants</b>	<b>25 119</b>	<b>50 956</b>
<b>Total Actif</b>	<b>258 433</b>	<b>278 950</b>
Capital	2 029	2 025
Primes liées au capital	211 109	211 158
Réserve légale	38	38
Report à nouveau	- 2 565	- 1 499
Résultat net	- 18 343	- 1 066
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>192 268</b>	<b>210 655</b>
Dettes financières non-courantes		19 200
Provisions pour risques et charges		
<b>Total passifs non courants</b>	<b>-</b>	<b>19 200</b>
Emprunts et concours bancaires (< 1 an)	54 771	25
Fournisseurs et comptes rattachés	886	906
Dettes fiscales et sociales	157	475
Autres passifs courants	10 352	47 689
<b>Total passifs courants</b>	<b>66 166</b>	<b>49 095</b>
<b>Total des passifs non-courants &amp; courants</b>	<b>66 166</b>	<b>68 295</b>
<b>Total des passifs et capitaux propres</b>	<b>258 433</b>	<b>278 950</b>

## 1.2. Compte de résultat

<i>en K€</i>	2019	2018
Chiffre d'affaires & autres produits d'exploitation	717	2 108
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>717</b>	<b>2 108</b>
Charges externes	1 355	1 776
Impôts, Taxes et Versements assimilés	4	3
Charges de personnel	182	187
Dotation aux amortissements sur immobilisations	-	-
Autres charges d'exploitation	136	171
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>1 677</b>	<b>2 137</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 960</b>	<b>- 29</b>
Produits financiers	411	648
Charges financières	17 748	1 495
<b>Résultat financier</b>	<b>- 17 337</b>	<b>- 847</b>
Produits exceptionnels	2	2 310
Charges exceptionnelles	36	2 000
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>- 34</b>	<b>310</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>- 18 331</b>	<b>- 566</b>
Impôts sur les bénéfices	13	500
<b>Résultat net</b>	<b>- 18 343</b>	<b>- 1 066</b>

## 2. ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### 2.1. RÉSUMÉ DE L'EXERCICE

---

L'exercice clôturé au 31/12/2019 présente :

- Le bilan dont le total, présenté avant répartition du résultat net, est de 258 433 213 € ;
- Le compte de résultat, dont le total des produits est de 1 130 060 €, présenté sous forme de liste, qui dégage une perte de -18 343 499 €.

L'exercice a une durée de 12 mois et couvre la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

### 2.2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

---

#### ▪ Contexte d'arrêté des comptes et continuité d'exploitation

SRP Groupe S.A. n'a pas respecté ses ratios financiers au 31 décembre 2019, ce qui permet aux partenaires financiers de rendre les dettes bancaires exigibles. En conséquence, les dettes vis-à-vis de ces partenaires ont été classées à court terme dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2019. Le Groupe a engagé depuis plusieurs mois des discussions avec ses partenaires financiers avec pour objectif d'adapter la structure de financement aux capacités et besoins financiers du Groupe à court, moyen et long terme.

Un accord, qui prend la forme d'un protocole de conciliation, a été conclu avec l'ensemble des partenaires financiers le 29 avril 2020. Les principaux termes de cet accord sont décrits à la Note 2.6 « Evènement post clôture ».

En tenant compte de cet accord, le plan d'affaires et les prévisions de trésorerie établis pour les douze prochains mois pour SRP Groupe S.A. et ses filiales font apparaître une situation de trésorerie compatible avec leurs engagements prévisionnels.

En conséquence, le Conseil d'Administration a estimé que la convention comptable de continuité d'exploitation n'est pas remise en cause pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2019.

#### ▪ Achat de la société Beauté Privée

Au cours du premier semestre, en date du 30 avril 2019, la société SRP Groupe a racheté 40 % de la société Beauté Privée qu'elle détient désormais à 100 %.

### 2.3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

---

#### ▪ Référentiel comptable

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux normes comptables françaises, notamment les dispositions du règlement ANC 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

- image fidèle,
- régularité et sincérité.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

- **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

- **Immobilisations financières**

La valeur brute des titres de participation figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition qui inclut les frais directement attribuables à l'immobilisation. Le prix d'acquisition des titres de participation tient compte du prix payé lors de l'acquisition et des éventuels compléments de prix variables basés sur l'activité et les résultats futurs de la Société acquise.

Les immobilisations financières sont constituées au 31 décembre 2019 par des titres de participation dans les sociétés suivantes : en K€

Nom	Valeur comptable brute	% du capital détenu	Capital	Capitaux propres autres que capital	CA hors taxes du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Prêts et avances	Cautions et aval donnés	Dividendes dernier exercice clos
<i>En k€</i>									
SHOWROOMPRIVE.COM	170 169	100%	145 810	-17 404	573 470	- 47 883	-	-	-
SRP LOGISTIQUE	4 219	100%	26	152	13 849	-109	-	-	-
ABC SOURCING	3 580	100%	20	-20 213	12 891	- 15 099	-	-	-
SALDI PRIVATI	36 347	100%	303	-1 103	39 801	- 1 610	-	-	-
BEAUTÉ PRIVÉE	35 745	100%	100	8 620	52 580	2 345	-	-	-
<b>Total brute</b>	<b>250 060</b>								

- **Test de dépréciation des titres de participation**

Une dépréciation est constatée, lorsqu'en fin d'année, l'évaluation des titres détenus basée sur leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur d'utilité des titres est déterminée en fonction des flux futurs de trésorerie estimés et actualisés, diminués ou augmentés de la dette nette ou de la trésorerie nette.

Au 31 décembre 2019, la valeur d'utilité de toutes les participations du groupe Showroomprivé a été estimée à partir des flux de trésorerie futurs nets actualisés sur un horizon de 5 ans projetés ensuite à l'infini corrigé de la dette nette de chacune des sociétés concernées. Le taux d'actualisation utilisé pour ce test de dépréciation s'élève à 9,8 % et le taux de croissance à long terme utilisé s'élève à 2,0%.

Une dépréciation des titres Saldi et ABC Sourcing a été comptabilisée au titre de l'exercice 2019, respectivement pour un montant de 13 317 k€ et 3 580 k€.

- **Provision pour risques et charges**

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs. Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

- **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## 2.4. NOTES SUR LE BILAN

### ▪ Immobilisations et amortissements

<i>en K€</i>	31/12/2018	Acquisitions	Cessions	Autres variations	31/12/2019
Frais de développement	247				247
Logiciels					-
Marques					-
Fichier membres					-
Immobilisations financières					-
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>247</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>247</b>
Terrains					-
Constructions et agencements					-
Installations tech, matériel & outillage					-
Immobilisations corporelles en cours					-
Avances et acomptes s/immo. corp.					-
Autres immobilisations corporelles					-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>-</b>				<b>-</b>
Titres de participations	225 494	22 317		2 250	250 061
Prêts et autres immos financières	2 500	150	- 250	- 2 250	150
<b>Immobilisations financières</b>	<b>227 994</b>	<b>22 467</b>	<b>- 250</b>	<b>-</b>	<b>250 211</b>
<b>Total valeur brute</b>	<b>228 241</b>	<b>22 467</b>	<b>- 250</b>	<b>-</b>	<b>250 458</b>

<i>en K€</i>	31/12/2018	Augmentations	Diminutions	Reclassements	31/12/2019
Amt/Dép. Immobilisations incorporelles	247				247
Amt/Dép. Immobilisations corporelles	-				-
Amt/Dép. Immobilisations financières		16 897	-		16 897
<b>Amt/dép. immobilisations</b>	<b>247</b>	<b>16 897</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>17 144</b>

La variation des titres de participations correspond à l'exercice de l'option d'achat des 40% restant de la société Beauté Privé pour un montant de 22 317 K€ et le complément de prix versé sur les titres Saldi pour un montant de 2 250 K€.

### ■ Créances par échéances

en K€	31/12/2019	< 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans ou plus
Prêts, cautionnements et autres créances	-			-	-	-
<b>Total Immobilisations financières</b>	-	-	-	-	-	-
Créances clients	789	789	-	-	-	-
Produits à recevoir	-	-	-	-	-	-
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	-	-	-	-	-	-
<b>Total Clients et comptes rattachés</b>	<b>789</b>	<b>789</b>	-	-	-	-
Etat, Impôt sur les bénéfices	3 913	417	28	1 465	1 169	834
Créances sur personnel & org. sociaux	-	-	-	-	-	-
Créances fiscales - hors IS	184	184	-	-	-	-
Groupes associés	1 769	1 769	-	-	-	-
Autres créances	255	255	-	-	-	-
<b>Total Autres créances</b>	<b>6 121</b>	<b>2 625</b>	<b>28</b>	<b>1 465</b>	<b>1 169</b>	<b>834</b>
<b>Total Créances</b>	<b>6 910</b>	<b>3 414</b>	<b>28</b>	<b>1 465</b>	<b>1 169</b>	<b>834</b>

### ■ Dettes par échéances

en K€	31/12/2019	< 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans ou plus
Emprunts auprès établis. de crédit (Crédit-bail)						
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an (crédit-bail)						
Autres emprunts et dettes assimilées > 1 an						
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an		-				
<b>Total emprunts et dettes assimilées</b>	-		-	-	-	
Dettes fournisseurs	285	285				
Fournisseurs - Factures non parvenues	601	601				
Comptes rattachés						
Clients - Avances et acomptes reçus						
<b>Total Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>886</b>	<b>886</b>				
Emprunts et concours bancaires (< 1 an)	54 771	54 771				
Etat - impôts sur les bénéfices						
Dettes sociales	84	84				
Dettes fiscales	72	72				
Autres dettes	10 352	10 352				
Produits constatés d'avance						
<b>Total Autres dettes</b>	<b>65 279</b>	<b>65 279</b>				
<b>Total Dettes</b>	<b>66 165</b>	<b>66 165</b>	-	-	-	

En 2017 la société a levé un financement bancaire de 15 M€ à coût variable pour financer l'acquisition de la société Saldi Privati (acquise fin 2016). Cet emprunt est à rembourser intégralement à son échéance en 2022.

En 2018 la société a levé un financement bancaire de 12 M€ destiné au financement des investissements prévus dans le cadre de l'internalisation d'une partie de ses flux logistiques. Les tirages s'étalent en adéquation avec les investissements réalisés. La maturité du prêt est de 7 ans, avec un remboursement progressif sur toute la période.



En 2019, la société a tiré sur des lignes de financement court terme pour un montant de 25 M€, ainsi que sur un financement souscrit auprès de la BPI pour un montant de 3 M€ ; la maturité du prêt est de 3 ans avec un remboursement progressif.

Dans le cadre de ses contrats bancaires, la société s'est engagée à respecter certains ratios financiers. Ces ratios ne sont pas respectés au 31 décembre 2019 ce qui a amené à reclasser la dette financière en court terme.

- **Charges à payer**

Au 31 décembre 2019 le bilan comprend 572 k€ de charges à payer dont 497 k€ de factures non-parvenues, 75 k€ de charges fiscales et sociales.

- **Charges constatée d'avance**

Au 31 décembre 2019 le bilan comprend 209 k€ de charges constatées d'avance dont 158 k€ de frais d'assurance, 37 k€ de frais d'emprunt et 14k€ d'autres frais.

- **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Au 31 décembre 2019 le poste comprend 145 236 actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité avec un prestataire externe pour un total valorisé à 189 k€.

## 2.5. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

---

- **Chiffre d'affaires**

La société SRP Groupe S.A. est holding animatrice de l'ensemble des entités du Groupe Showroomprive.com. Le chiffre d'affaires est composé de la refacturation des prestations administratives et financières réalisées par la société SRP Groupe S.A. pour le compte de ses filiales.

- **Charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation de la société sur les 12 mois de l'exercice 2019 s'élèvent à 1 677 K€ et sont principalement constituées d'honoraires pour 894 K€ et de charges de personnel pour 182 K€.

- **Résultat financier**

Les charges financières de l'exercice de 17 748 K€ correspondent essentiellement à la dépréciation des titres Saldi et ABC Sourcing respectivement pour 13 316 K€ et 3 580 k€, aux intérêts d'emprunts pour 188 K€, aux intérêts sur avances en compte courant pour 94 K€ ainsi qu'à la perte sur cession de VMP pour 568 K€.

Les produits financiers sur l'exercice 2019 sont de 410 K€ dont 339 K€ de reprise de dépréciation de VMP et 63 K€ correspondant aux produits de cession de VMP.

- **Rémunérations**

Au cours de l'exercice, les rémunérations allouées aux dirigeants se sont élevées à 96 K€. Les rémunérations allouées aux membres du conseil d'administration se sont élevées à 136 K€.

## 2.6. AUTRES INFORMATIONS

### ▪ Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été mise en œuvre à partir du 1er janvier 2012 entre la société SRP Groupe S.A., société mère tête de groupe et l'ensemble de ses filiales françaises qui inclut les sociétés suivantes en 2019:

- SHOWROOMPRIVE.COM
- SHOWROOMPRIVE LOGISTIQUE
- ABC Sourcing
- SHOWROOMPRIVE Prod (détenue par sa filiale SHOWROOMPRIVE.COM)

Au titre de cette convention, la société SRP Groupe S.A. est seule redevable de l'impôt dû sur le résultat d'ensemble et comptabilise la dette globale d'impôt dû par le groupe.

La société BEAUTÉ PRIVÉE dont les titres ont été acquis en cours d'exercice n'est pas prise en compte dans l'intégration fiscale.

### ▪ Stocks options

L'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le 5 août 2010, le Conseil d'Administration à consentir à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, en une ou plusieurs fois, et ce pendant un délai de 38 mois, des options donnant droit à la souscription d'actions.

L'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le 27 octobre 2014, le Conseil d'Administration à consentir à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, en une ou plusieurs fois, et ce pendant un délai de 38 mois, des options donnant droit à la souscription d'actions.

Les principales caractéristiques de ces plans et les bases de calcul sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3	Plan n°4	Plan n°5	Plan n°6	Plan n°7	Plan n°8	Plan n°9
Date de l'assemblée générale	05/08/10	05/08/10	05/08/10	05/08/10	05/08/10	05/08/10	05/08/10	05/08/10	27/10/14
Date du conseil d'administration	05/08/10	05/08/10	31/01/11	30/11/11	15/10/12	15/01/13	15/04/13	04/10/13	27/10/14
Nb total d'options autorisées	544 320				1 260 000				84 500
Nb total d'options attribuées au cours des exercices précédents	544 320	315 000	308 320	38 750	359 486	50 000	175 808	52 480	73 472
Nb total d'options attribuées au cours de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nb total d'options exercées au cours des exercices précédents	- 544 320	- 315 000	- 173 858	-	- 168 789	- 43 570	- 78 202	- 42 357	- 38 057
Nb total d'options exercées sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nb total d'options annulées	-	-	- 106 188	- 38 750	- 132 675	- 6 430	- 50 838	- 2 458	- 16 396
Nb total d'options restantes au 31 décembre 2019	-	-	28 274	-	56 024	-	46 768	7 665	19 017
Durée d'acquisition moyenne pondérée des options (en années)	-	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Prix de l'action à la date d'attribution / par hypothèse, considéré comme égale au prix d'exercice	4,00	4,00	4,00	4,60	5,20	5,20	5,20	5,60	7,20
Prix d'exercice (en €)	4,00	4,00	4,00	4,60	5,20	5,20	5,20	5,60	7,20
Volatilité attendue	32%	32%	32%	32%	35%	35%	35%	35%	35%
Juste valeur unitaire moyenne pondérée à la date d'attribution	-	0,29	0,32	0,37	0,42	0,38	0,37	0,77	1,24

Il est précisé que les plans n°1 et 2 sont destinés à des mandataires sociaux. Dans le cas du plan n°1, l'acquisition des droits a été immédiate à la date de constitution de SRP Groupe et de réalisation des apports.

## Plans d'attribution gratuite d'actions

L'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le 25 septembre 2015, le 30 mai 2016, le 26 juin 2017 et le 26 juin 2018 le Conseil d'Administration à attribuer à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, en une ou plusieurs fois, et ce pendant un délai de 38 mois, des actions gratuites.

Les principales caractéristiques de ces plans et les bases de calcul sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	Date de l'assemblée générale	Date du conseil d'administration	Nb total d'actions gratuites autorisées	Nb total d'actions gratuites attribuées au cours des exercices précédents	Nb total d'actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	Nb total d'actions gratuites exercées	Nb total d'actions annulées	Nb total d'actions restantes au 31 décembre 2019	Durée d'acquisition moyenne pondérée des actions gratuites (en années)	Prix de l'action à la date d'attribution	Juste valeur unitaire moyenne pondérée à la date d'attribution
Plan n°1	25/09/15	25/09/15	625 000	625 000	-	- 625 000	-	-	1,0	17,62	16,94
Plan n°2	25/09/15	29/10/15	100 000	100 000	-	- 73 546	- 26 454	-	2,0	17,62	16,94
Plan n°3	25/09/15	29/10/15	400 000	400 000	-	- 188 975	- 211 025	-	2,0	17,62	15,24
Plan n°4	30/05/16	30/05/16	52 500	52 500	-	-	- 52 500	-	2,0	19,19	13,83
Plan n°5	30/05/16	30/05/16	24 003	24 003	-	- 15 950	- 8 053	-	2,0	19,19	13,83
Plan n°6	30/05/16	14/02/17	60 956	57 990	1 846	- 37 738	- 22 098	-	2,0	22,69	17,02
Plan n°7	30/05/16	14/02/17	48 969	46 653	351	-	- 47 004	-	2,0	22,69	17,02
Plan n°8	30/05/16	26/06/17	18 133	17 675	458	- 6 988	- 11 145	-	2,0	23,50	17,63
Plan n°9	30/05/16	26/06/17	100 199	95 450	3 407	- 9 310	- 89 547	-	2,0	23,50	17,63
Plan n°10	26/06/17	04/12/17	340 975	330 000	10 309	- 116 155	- 209 879	14 275	2,0	10,00	7,40
Plan n°11	26/06/17	04/12/17	251 952	243 800	6 514	- 112 791	- 87 548	49 975	2,0	10,00	7,40
Plan n°12	26/06/17	04/12/17	6 302	6 000	302	- 6 302	-	-	2,0	10,00	7,50
Plan n°13	26/06/17	14/06/18	10 497	10 000	497	- 3 464	-	7 033	2,0	6,44	4,08
Plan n°14	26/06/17	14/06/18	14 698	14 000	698	- 3 464	- 4 201	7 033	2,0	6,44	4,45
Plan n°15	26/06/18	15/02/19	307 102	-	307 102	-	- 89 988	217 114	2,0	2,60	1,82
Plan n°16	26/06/18	15/02/19	15 200	-	15 200	-	-	15 200	2,0	2,60	1,82
Plan n°17	26/06/18	15/02/19	300 000	-	300 000	-	- 300 000	-	2,0	2,60	1,82
Plan n°18	26/06/18	26/06/19	1 177 704	-	1 177 704	-	- 97 782	1 079 922	2,0	2,10	1,47

Les plans n°6 à 14 inclus ont fait l'objet d'une relation par décision du Conseil d'Administration du 15 février 2019.

Plan terminé

## Composition du capital social

Le capital social au 31/12/2019 est constitué de 50 744 030 actions de valeur nominale de 0,04 €.

en €	Nombre	Valeur nominale	Valeur
<b>Actions composant le capital social au début de l'exercice</b>	<b>50 614 402</b>	<b>0,04</b>	<b>2 024 576</b>
Actions émises pendant l'exercice	129 628	0,04	5 185
Actions remboursées pendant l'exercice	-	0,04	-
<b>Actions composant le capital social à la fin de l'exercice</b>	<b>50 744 030</b>	<b>0,04</b>	<b>2 029 761</b>

La variation du capital social résulte de l'exercice des plans d'actions gratuites.

### ▪ Variation des capitaux propres

<i>en K€</i>	31/12/2018	Augmentation de capital	Autres variations	Affectation du résultat de l'exercice précédent	31/12/2019
Capital	2 025	4			2 029
Primes liées au capital	211 158	- 49			211 109
Réserve légale	38				38
Report à nouveau	- 1 499			- 1 066	- 2 565
Résultat net	- 1 066		- 18 343	1 066	- 18 343
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>210 656</b>	<b>- 45</b>	<b>- 18 343</b>	<b>-</b>	<b>192 268</b>

L'augmentation du poste « Primes liées au capital » en 2019 est liée à l'augmentation de capital de décembre 2018 et à un ajustement des frais imputés en diminution de la prime.

### ▪ Engagement hors bilan

La société n'a pas d'engagement hors bilan au 31 décembre 2019.

### ▪ Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

La société SRP GROUPE SA est tête de groupe d'une consolidation suivant la méthode de l'intégration globale pour les sociétés énumérées sous le titre « immobilisations financières » et d'autres sociétés détenues par ses filiales.

### ▪ Parties liées

Au 31 décembre 2019 la société SRP Groupe n'a consenti aucun prêt ni emprunt en faveur de membres de la Direction de la société.

Dans le cadre normal de son activité, la société SRP Groupe réalise des transactions avec ses filiales aux conditions de marché.

### ▪ Evénements post clôture

#### Covid-19

Le groupe Showroomprivé a déployé, dès les premières annonces gouvernementales, un plan d'action visant à permettre la poursuite de ses activités durant la crise sanitaire actuelle, tout en prenant les mesures nécessaires pour protéger la santé de ses collaborateurs et de leurs proches.

Grâce à la mise en place depuis plusieurs années d'outils digitaux et de solutions « Cloud », le télétravail a pu être rapidement généralisé pour l'ensemble de ses fonctions siège, permettant la fermeture jusqu'à nouvel ordre de ses sites hors entrepôts (Siège de Saint-Denis, Roubaix, Olonne-sur-Mer, Milan et Madrid).

Sur les sites de stockage, de préparation et d'envoi de commandes, le Groupe a mis en œuvre toutes les recommandations en matière de distanciation, tout en renforçant fortement les mesures d'hygiène de précaution, avec des roulements en équipes réduites permettant de minimiser les contacts.

L'ensemble des activités (y compris internet et média) est cependant impacté par la crise actuelle, compte tenu notamment des perturbations sur la chaîne d'approvisionnement. L'activité du Groupe demeure en effet étroitement liée aux conditions de livraison et d'approvisionnement dans les pays où le Groupe opère.

Les mesures de limitation des déplacements ont un effet direct sur le transport et la livraison des commandes. Le réseau de « point relais » qui constitue le lieu de livraison privilégié des acheteurs de Showroomprivé, est ainsi suspendu depuis le 17 mars en France. Le Groupe a donc dû déployer avec l'ensemble de ses transporteurs des mesures contraignantes de livraison sans contact physique au domicile des acheteurs et compenser l'absence des autres débouchés de livraison habituels. En conséquence, les délais de livraison sont dans l'ensemble allongés.

Les délais de retour sont également allongés pour permettre aux acheteurs de Showroomprivé de continuer à bénéficier de leurs conditions d'achat, ce qui va rendre leur gestion plus complexe durant tout le premier semestre.

Dans ce contexte, Showroomprivé dimensionne en permanence ses équipes en recourant notamment au chômage partiel. Le Groupe entend ainsi limiter dans la mesure du possible l'impact de la baisse d'activité sur sa rentabilité.

Le Groupe continue d'entretenir ses liens forts avec les marques partenaires, pour lesquelles il constitue plus que jamais un canal de vente significatif.

### Accord avec les partenaires financiers

Par ailleurs, le Groupe a conclu le 29 avril 2020, un accord majeur avec ses partenaires bancaires (BNP Paribas, CAIDF, Société Générale, BpiFrance) qui sécurise et renforce sa structure financière à court et moyen terme. Cet accord donne non seulement au Groupe les moyens financiers de poursuivre avec ambition la stratégie d'amélioration de la rentabilité sur les prochaines années mais également d'affronter la crise sanitaire actuelle. Cet accord prend la forme d'un protocole de conciliation signé le 29 avril 2020 et devrait être soumis pour homologation dans les prochains jours. Il comprend 3 volets :

#### **1. Renouvellement et allongement de la maturité de la dette bancaire existante**

Les discussions précédemment annoncées avec les partenaires bancaires ont abouti au refinancement et à l'allongement de la maturité des lignes de financement bancaires du Groupe, y compris les découverts autorisés, représentant un montant global de financement de 62 millions d'euros. Cette dette bancaire est désormais constituée de prêts à terme, à amortissements semestriels et trimestriels progressifs, croissants à partir de 2022 jusqu'au 31 décembre 2026. Le coût global additionnel de cette dette par rapport aux conditions antérieures reste maîtrisé, de l'ordre de 30 à 60 points de base selon la ligne de financement.

Le Groupe conserve également une dette bancaire de 2,8 M€ amortissable à échéance 2023 auprès de BpiFrance.

#### **2. Obtention d'une nouvelle ligne de financement à hauteur de 35 millions d'euros**

Le Groupe a obtenu auprès de la CAIDF (Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Île-de-France) un prêt d'un montant de 35 millions d'euros garanti par l'Etat (PGE) à hauteur de 90%, amortissable et d'une maturité finale à la discrétion de la société pouvant atteindre 2026.

Cette nouvelle ligne de financement s'intègre dans l'éventail de mesures adoptées par le gouvernement français dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et du plan d'aide national de 110 milliards pour les sociétés, conformément aux arrêtés du 23 mars et du 17 avril 2020 accordant la garantie de l'Etat aux établissements de crédit et sociétés de financement, pris en application de l'article 6 de la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020.

Dans le cadre du plan global, les créanciers bancaires ont accepté de renoncer à l'application des engagements relatifs au respect des ratios financiers au 31 décembre 2019, pour l'année 2020 et en juin 2021.

À compter du 31 décembre 2021, les financements 1 et 2 mentionnés ci-dessus sont conditionnés au respect d'un ratio de levier financier R2 (dettes financières nettes/EBITDA) dégressif, allant d'un maximum de 6 exceptionnellement pour l'exercice 2021 à 2,5 pour l'exercice 2025.

#### **3. Augmentation de capital et engagement des dirigeants fondateurs**

Le Groupe s'est de plus engagé à faire ses meilleurs efforts pour réaliser une augmentation de capital en numéraire d'un montant d'environ 8 à 10 millions d'euros, avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS), ouverte à tous les actionnaires, à un prix de 0,15 € par action.

Cette augmentation de capital serait soutenue par les dirigeants fondateurs, Thierry Petit et David Dayan. Ces derniers, qui détiennent à ce jour 24,25% du capital, se sont engagés à souscrire l'opération de capital à titre irréductible à hauteur de leur quote-part et pour un montant additionnel à titre réductible dimensionné de sorte à atteindre 75% de l'émission envisagée permettant ainsi d'en garantir le succès.

Thierry Petit et David Dayan se porteront par ailleurs acquéreurs des DPS des autres fondateurs (qui détiennent 8.68% du capital de la Société) et de Carrefour (qui détient à date 20,42% du capital) à un prix symbolique de 1 euro à verser pour chaque bloc de DPS ainsi acquis par chacun des cessionnaires. Carrefour a indiqué son intention de ne pas souscrire à cette opération, ses investissements e-commerce étant aujourd'hui centrés sur la distribution alimentaire.

L'augmentation de capital devra être réalisée avant le 30 novembre 2020, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société prévue le 8 juin 2020 et de la délégation au Conseil d'administration afin de mettre en oeuvre l'augmentation de capital, ainsi que de l'obtention d'une dérogation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) à l'obligation de déposer un projet d'offre publique susceptible de résulter de la souscription à l'opération par les dirigeants fondateurs. Cette opération fera l'objet d'un prospectus soumis au visa de l'AMF.

- **Effectifs**

L'effectif moyen de l'exercice 2019 est de 2 salariés.

- **Honoraires des commissaires-aux-comptes**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, le montant total des honoraires des commissaires aux comptes pour SRP Groupe s'élève à 257k€ et se décompose ainsi :

<i>En K€</i>	KPMG SA	Jérôme Benainous	Other service providers	31/12/2019
Certification des comptes	128	89		217
Services autres que la certification des comptes	38	2		40
<b>Total</b>	<b>166</b>	<b>91</b>		<b>257</b>